



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Education nationale: personnel

Question écrite n° 37562

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des reéducateurs de l'éducation nationale. Les différents projets, notamment les orientations parues au Bulletin officiel de décembre 1987, visent à modifier la formation et la fonction de ces personnels, soulevant chez ceux-ci une inquiétude légitime. Il lui rappelle l'attachement des députés communistes à une reconnaissance effective pour l'ensemble des enfants en difficulté du droit à recevoir l'aide des reéducateurs de l'éducation nationale et lui demande les moyens qu'il entend dégager pour que ces personnels puissent contribuer à assurer à chaque enfant une scolarité harmonieuse.

Texte de la réponse

Reponse. - la formation et de la certification des maîtres chargés de reéducations psychomotrices et de reéducations psychopédagogiques. Ils ne remettent nullement en cause la fonction et la compétence de ces maîtres au sein du dispositif de prévention des inadaptations et d'aide aux enfants en difficulté. C'est d'ailleurs le souci de donner à ce dispositif une plus grande souplesse qui a conduit à modifier les modalités de la formation et de la certification des maîtres chargés de reéducations psychomotrices et de reéducations psychopédagogiques. La fusion de ces deux formations spécialisées complémentaires en une option G du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) donne aux maîtres titulaires de cette nouvelle option une polyvalence qui leur permet d'étendre leur champ d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37562

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 956

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2031